



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique à l'Education Artistique et à
l'Action Culturelle

DAAC/18-794-89 du 01/10/2018

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF ASSOCIEE AUX MUSEES DE LA VILLE DE MARSEILLE : MUSEES DES BEAUX-ARTS, MUSEE D'HISTOIRE DE MARSEILLE, MUSEE D'ARCHEOLOGIE MEDITERRANEENNE, MUSEE D'ARTS AFRICAINS OCEANIENS AMERINDIENS, CHATEAU BORELY, MUSEE DES ARTS DECORATIFS DE LA FAÏENCE ET DE LA MODE, MUSEE CANTINI - ART MODERNE, MUSEE DES DOCKS ROMAINS, MEMORIAL DE LA MARSEILLAISE, MUSEE D'ART CONTEMPORAIN

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès des musées marseillais, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine des arts plastiques, de l'histoire et de l'histoire de l'art sont souhaités, La proximité géographique avec Marseille (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Arts visuels » de la DAAC et la structure partenaire, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- connaître la stratégie de médiation mise en place par le service culturel et des publics des musées de la ville de Marseille afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC ;
- participer à la stratégie de médiation des musées et au développement d'outils pédagogiques (dossiers pédagogiques des collections notamment) dans une dimension créative et originale en collaboration avec service culturel et des publics des musées ;
- apporter au service culturel et des publics des musées de la ville de Marseille, sa connaissance des textes officiels, des programmes et leurs évolutions ;
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC ;
- communiquer les informations sur le calendrier des expositions temporaires et l'état de l'accrochage des collections permanentes, les différents supports pédagogiques ou de communication du service culturel et des publics des musées de la ville de Marseille ;
- produire en fonction des besoins liés aux expositions et au service culturel et des publics des musées de la ville de Marseille, des supports à destination des enseignants ;

- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2018-2019 à compter du 26 novembre 2018. Elle sera éventuellement renouvelable en fonction du premier bilan établi en juin 2019.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Amélie Carcolse, chargée de mission arts visuels à la DAAC : amelie.carcolse@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le mardi 20 novembre 2018** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien le vendredi 23 novembre. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille